



ARRÊTÉ

Arrêté AB/2025/N°509

Modification du sens de circulation

Rue de Meaux le 29/11/2025
de 08h00 à 19h00.

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213 - 1 à L 2213 - 6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Considérant l'organisation d'une manifestation au Lycée Saint Vincent (info carrières).

ARRÊTONS :

Article 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue de Meaux dans le sens : à partir du numéro 60 rue de Meaux (Garage de la porte de Meaux) vers le numéro 30 rue de Meaux (Lycée Saint Vincent) sauf pour les véhicules de secours et d'urgence, le samedi 29 novembre 2025 de **08h00** à 19h00.

Article 2 : Les panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : l'intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le Tribunal Administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale,
- Monsieur le Lieutenant, Commandant le Centre de Secours Principal de Senlis,
- Monsieur le Lieutenant, Commandant de la Brigade de gendarmerie de Senlis

et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 29/09/2025

Arrêté affiché le :

Le Maire,
Pour le Maire
Et par Délégation



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

Arrêté affiché sur le site de la collectivité le 08/10/2025